

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ SYNDICAL
Réunion du 05 février 2026**

Date de la convocation : 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 565
Nombre de membres présents : 66
Nombre de membres absents ou excusés : 499
Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Saintes, sous la Présidence de Monsieur Hubert COUPEZ.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams. Les élus en présentiel et en visio sont indifféremment inscrits parmi les présents ci-dessous.

Ouverture de séance

Vérification du quorum

La réunion du Comité Syndical du 05 février 2026 fait suite à la convocation à la réunion précédente du 29 janvier 2026 (convoquée le 22 janvier 2026), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, le Président ouvre la séance du Comité Syndical et ses membres peuvent délibérer valablement sur les affaires proposées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de SOLURIS et délégué représentant la Mairie de Gémovac, est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme ADOLPHE Mariette (représentante de deux structures adhérentes), M. ALBRECHT Sylvain, Mme BARON Nathalie, M. BAUDOUIN Jean-Paul, M. BÉGOUT Patrick, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, M. BOTTON Jacky, Mme CABAUP Christine, M. CANUS Daniel, M. CARTIER Jackie, M. CHALMETTE Patrick, M. CHEREL Guillaume, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COUPEZ Hubert (représentant de deux structures adhérentes), M. DAVANCAZE Jean-Louis (représentant de deux structures adhérentes), M. DBJAY Jean-Pierre, M. DEFOIX Christophe, M. DENIS Fabrice, Mme DESLANDE Roselyne, M. DORAY Jean-Claude, Mme DUPUY Isabelle, Mme FOUCHET Odile, M. GARCIA Joseph, M. GERGOUIL Patrick, M. GOUËLLO Antoine, M. GUILLAUME Daniel, M. HILAIREAU Franck, M. HILLAIRET Christian, M. JOUANNEAU Olivier (représentant de deux structures adhérentes), Mme LACOMBE Armelle, M. LAURENT Jean-Pierre, M. LEGER Gérard, M. LUDWIG Francis, M. MANIGLIER Thierry, M. MAROT Frédéric, M. MARQUET-BERTRAND Alain, M. MARS Didier, Mme MAURIN Nicole, Mme MAZAT Elisabeth, M. MISSONNIER Jean-Claude, M. MORDANT Jean-Pierre, M. NEAU Jean-Yves, M. NEAU Philippe, Mme NOUVEAU Marie-José, M. PAIN Claude, Mme PAPILLAUD Agnès, M. PILLET Anthony, Mme PINEAU Marie-Christine, M. PONTVIANNE Michel, Mme POUZAUD Danielle, M. ROBINEAU Jean-Claude, M. ROUAN Romain, M. RULLIER Laurent,

M. SABOURAUD Didier, M. SABOURET Jean-Paul, Mme SIGNAT Lyliane, Mme SIMON Marylène, M. SIMONAUD Philippe, Mme TAROT Sylvie, Mme TÉTART Laura, M. TORCHEUX Jacques.

A noter : le nombre de personnes présentes peut être inférieur au nombre de votants car un même délégué est susceptible de représenter plusieurs structures adhérentes.

Pouvoirs :

Céline VIOLLET a donné pouvoir à Jean-Pierre MORDANT ;
Jean-Pierre LE CLOEREC a donné pouvoir à Sabine BESIAT ;
Monique RIVIERE a donné pouvoir à Romain ROUAN ;
Nelly PINET a donné pouvoir à Serge BERNET ;
Emmanuel VERGUET a donné pouvoir à Jacky BOTTON.

Assistaient également à la réunion :

Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, Joël PIEKAREK, Directeur de l'Exploitation, Claire ZONCA, Directrice des Ressources et le service communication.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ SYNDICAL

1. Délibérations

- ⊙ Rapport des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des actes pris par le 1^{er} Vice-Président en l'absence ou empêchement du Président, des passations de marchés, contrats et convention dans le cadre des délégations du Comité Syndical ;
- ⊙ Attribution d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Géoplateforme 17 ;
- ⊙ Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 - Budget Principal (M57) ;
- ⊙ Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal (M57) ;
- ⊙ Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57) ;
- ⊙ Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Géoplateforme (M57) ;
- ⊙ Affectation des résultats 2025 - Budget Principal (M57) ;
- ⊙ Affectation des résultats 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57) ;
- ⊙ Budget Primitif 2026 - Budget Principal (M57) ;
- ⊙ Budget Primitif 2026 - Budget annexe Géoplateforme (M57) ;
- ⊙ Tarification des prestations 2026 ;
- ⊙ Autorisation de signer les contrats de services Géo 17 ;
- ⊙ Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ⊙ Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique ;
- ⊙ Actualisation du tableau des effectifs ;
- ⊙ Composition de SOLURIS ;
- ⊙ Mise à jour de la flotte automobile ;
- ⊙ Révision de la charte du télétravail.

2. Actualités et informations

- ⊙ Révision de l'homologation RGS de SOLURIS ;
- ⊙ Rapport Social Unique 2024 ;
- ⊙ Renouvellement des instances de gouvernance (suite aux élections municipales) .

3. Informations diverses

Ouverture de séance à 14h30.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, présente les excuses de SOLURIS concernant les problèmes techniques survenus avec l'outil en charge de l'envoi des convocations au Comité Syndical.

Délibérations

1. Rapport des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des actes pris par le 1er Vice-Président en l'absence ou empêchement du Président, des passations de marchés, contrats et convention dans le cadre des délégations du Comité Syndical

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°2025.36 du 17 juillet 2025, portant délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical ;

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°2025.37 du 17 juillet 2025, portant délégation de compétences du Comité Syndical au Président ;

Conformément aux statuts de SOLURIS approuvés par délibération n° 2025.51 en Comité Syndical du 25 septembre 2025 ;

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et du Comité Syndical au Président :

➡ **Décision du Président :**

Décision portant renouvellement homologation au Référentiel Général de Sécurité (RGS) du système d'information de SOLURIS.

➡ **Délibérations du Bureau Syndical prises depuis le dernier Comité Syndical :**

Date	Objet de la délibération
04/12/2025	Gratification des stagiaires
04/12/2025	Signature d'une convention de groupement de commande pour renouveler le marché "Antivirus"
04/12/2025	Autorisation générale et permanente de signature au Président des conventions et avenants liées à la fourniture des prestations de SOLURIS
04/12/2025	Signature d'une convention de prestations de services « Intervention Confiance Numérique »
04/12/2025	Avenant de prolongation de la convention phase 2 COCLIC'O
04/12/2025	Signature d'une convention de prestations de services avec l'EPAI DE SAINTONGE

➡ **Actes pris par le 1^{er} Vice-Président en raison d'absence ou empêchement du Président :**

Sans objet

➡ **Conventions et avenants liés à la fourniture des prestations de SOLURIS :**

Conventions MADIS RGPD : Conventions arrivant à échéance, mise à jour des conditions d'assistance, de résiliation, pénalités (en cours de signature par les OPSN partenaires).

➡ **Marchés notifiés :**

Installation et configuration de l'application cadastrapp et de son environnement GeOrchestra. Il s'agit de proposer aux utilisateurs de la Géoplateforme 17 une nouvelle application de consultation du cadastre (budget évalué < 40 000 € HT)

- Marché sans publicité ni mise en concurrence (R2122-8° du Code de la Commande Publique)
- Montant : 8 580 € TTC (puis 650 € HT / jour en cas de prestation ponctuelle)
- Attributaire : JDEV

- Durée : 6 mois (prestations), puis support à la demande
- Notifié le 11 décembre 2025

➡ **Marchés en cours de passation :**

Groupement de commandes avec l'ALPI 40 pour la maintenance d'une solution antivirus mutualisée et acquisitions complémentaires (Budget évalué > 221 000 € HT).

➡ **Marchés en cours de préparation :**

Evolution du site Web de la Géoplateforme 17 (budget évalué < 40 000 € HT)

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, donne lecture des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des actes pris par le 1er Vice-Président en l'absence ou empêchement du Président, des passations de marchés, contrats et convention dans le cadre des délégations du Comité Syndical.

Les membres du Comité Syndical prennent acte d'avoir reçu la communication :

- Des décisions du Président ;
- Des délibérations prises en Bureau Syndical ;
- Des actes pris par le 1er Vice-Président en raison d'absence ou empêchement du Président ;
- Des conventions et avenants liés à la fourniture des prestations de SOLURIS ;
- Des marchés et contrats préparés, en cours et/ou conclus depuis la dernière séance.

2. Attribution d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Géoplateforme17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'en 2023, le Département a annoncé son désengagement financier vis-à-vis de Géo17, politique départementale autour des SIG et de l'information géographique est créée en 2011.

Depuis l'arrêt des subventions du Département fin 2024 (le Département a financé 200 000€ puis 150 000€ en 2024), Géo17 a fait évoluer son modèle économique et les clés de répartition pour ses partenaires.

Cependant, le modèle économique qui a été mis en place depuis 2 ans a atteint ses limites car bien que des services à la carte se soient mis en place, les contributions des partenaires n'ont pas augmenté pour compenser le manque de financement. De plus, plusieurs partenaires se sont retirés de Géo17 : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2024, le SDIS et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré pour 2026.

Cette trajectoire se conclut par l'impossibilité en 2026 d'équilibrer le budget annexe de la Géoplateforme17.

À la suite de ce constat, il est proposé que 2026 soit une année de transition pour le dispositif Géo17 afin de définir une nouvelle offre de services pouvant être proposée aux partenaires de Géo17 comme aux adhérents de SOLURIS.

Dans cet objectif, en 2026, il est proposé que SOLURIS finance le déficit de Géo17 par attribution d'une subvention d'équilibre pour un montant de 31 500 €. Ce montant est calculé sur la base du résultat de fonctionnement du budget 2025 de 94 877,09 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026				
Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant BP2026
Fonctionnement	Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	94 877,09
		042	REPRISE DE SUBV D'INVESTISSEMENT	6 000,00
		70	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	31 290,00
		74	ADHÉSIONS (Dont 31,5K de Subv Budget Ppal)	125 382,91
	Total Recettes Fonctionnement			257 550,00
	Dépenses	011	CHARGES GENERALES	49 550,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	127 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	44 000,00
		65	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	36 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement			257 550,00
Investissement	Recettes	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 008,13
		040	AMORT SUR LICENCES, LOGICIELS	44 000,00
	Total Recettes Investissement			71 008,13
	Dépenses	040	CONSTATATION REPRISE DE SUBV D'INVEST	6 000,00
		20	LOGICIELS DIVERS	44 008,13
		21	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21 000,00
	Total Dépenses Investissement			71 008,13

Avec des recettes prévisionnelles de 132 000 € intégrant les contributions des partenaires à la baisse (93 945 €) et d'autres prestations à la carte (31 290 €), les dépenses en fonctionnement pour 257 550 € font apparaître un déficit de 125 500 €.

Après intégration du report excédentaire de 2025 pour environ 95 000 €, le manque de financement pour équilibrer le budget 2026 sera de 31 500 €.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président, rappelle que, depuis l'année 2024, le Département a mis un terme à son soutien financier majeur qu'il avait accordé à Géo17. Il explique que depuis ce retrait, les budgets ont été conçus en tenant compte des contributions des EPCI et CDA qui sont partenaires. Il souligne que ces budgets ont été équilibrés grâce aux excédents des années précédentes. Il informe que l'année 2026 marque la fin de cette capacité de mobiliser des excédents et que le budget Géo17 présente un déficit à hauteur de 31 500 euros. Il explique que l'équilibre du budget Géo17 peut être atteint de deux manières, soit en augmentant les cotisations, soit grâce à une subvention issue du budget de SOLURIS. Il indique que la proposition faite en séance est d'attribuer une subvention à Géo17 provenant du budget de SOLURIS.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver pour l'exercice 2026 l'attribution d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Géoplateforme17 d'un montant de 31 500 €.

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

3. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 – Budget Principal (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Considérant que lors des séances où le compte financier unique du Président est débattu, le comité syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

Candidature déclarée : Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de SOLURIS et délégué représentant la Commune de Gémozac.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, présente la délibération.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'élire Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de SOLURIS et délégué représentant la Commune de Gémozac, comme Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique du Budget Principal 2025.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 202519 du 10 avril 2025,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 transmis par le comptable public,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Recettes réalisées	90 161,84 €	7 333 914,74 €	7 424 076,58 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Dépenses réalisées	113 294,65 €	7 132 247,72 €	7 245 542,37 €
	Restes à réaliser	9 706,70 €		9 706,70 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-23 132,81 €	201 667,02 €	178 534,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	135 092,18 €	682 981,28 €	818 073,46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	111 959,37 €	884 648,30 €	996 607,67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-9 706,70 €		

➤ **Détail section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	Réalisation
Dépenses			
011 Charges à caractère général	3 903 286,39	3 773 284,91	96,67%
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 391 130,00	3 111 439,41	91,75%
042 Opérations ordre transf. entre sections	122 175,00	90 161,84	73,80%
65 Autres charges de gestion courante	217 005,00	123 555,06	56,94%
66 Charges financières	8 359,00	3 410,75	40,80%
67 Charges spécifiques	26 500,00	26 269,25	99,13%
68 Dotations aux provisions, dépréciations	4 200,00	4 126,50	98,25%
Total Dépenses	7 672 655,39	7 132 247,72	92,96%

Recettes			
002 Résultat de fonctionnement reporté	682 981,28	682 981,28	100,00%
013 Atténuations de charges	72 000,00	77 350,47	107,43%
042 Opérations ordre transf. entre sections	14 464,00	14 464,00	100,00%
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	6 175 210,11	6 497 822,31	105,22%
74 Dotations et participations	725 000,00	741 109,04	102,22%
75 Autres produits de gestion courante	2 100,00	2 313,51	110,17%
77 Produits spécifiques	80,00	42,70	53,38%
78 Reprises amort., dépréciations, prov.	820,00	812,71	99,11%
Total Recettes	7 672 655,39	8 016 896,02	104,49%

Résultat cumulé de fonctionnement 2025	884 648,30
---	-------------------

➤ **Détail section d'investissement**

INVESTISSEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	Réalisation
Dépenses			
040 Opérations ordre transf. entre sections	14 464,00	14 464,00	100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	17 201,00	17 200,19	100,00%
20 Immobilisations incorporelles	116 602,18	60 085,25	51,53%
21 Immobilisations corporelles	109 000,00	21 545,21	19,77%
Total Dépenses	257 267,18	113 294,65	44,04%
Recettes			
001 Solde exécution invest. reporté	135 092,18	135 092,18	100,00%
040 Opérations ordre transf. entre sections	122 175,00	90 161,84	73,80%
Total Recettes	257 267,18	225 254,02	87,56%
Résultat cumulé d'investissement 2025 (hors reste à réaliser)		111 959,37	

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président, donne la parole à Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux.

Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux, explique que le budget est constitué de deux parties, une partie consacrée aux investissements et une autre dédiée au fonctionnement, chacune comprenant des recettes et des dépenses. Elle présente le tableau qui a été communiqué et qui reprend les prévisions budgétaires. Elle indique qu'en section d'investissement, la prévision budgétaire totale des recettes s'élevait à 257 267,18 €, tandis que les recettes réalisées se chiffrent à 90 161,84 €. En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement, elle informe que l'autorisation budgétaire totale était de 257 267,18 € et que les dépenses effectuées ont atteint 113 294,65 €, laissant un reste à réaliser à hauteur de 9 706,70 €. Elle explique que la différence entre les recettes encaissées et les dépenses réalisées révèle un solde de réalisation de l'exercice qui s'avère être négatif, soit - 23 132,81 €. Elle expose ensuite qu'en section de fonctionnement, la prévision budgétaire totale des recettes s'élevait à 7 672 655,39 €, tandis que les recettes réalisées se chiffrent à 7 333 914,74 €. En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, elle indique que l'autorisation budgétaire totale était de 7 672 655,39 € et que les dépenses effectuées ont atteint 7 132 247,72 €. Elle précise que le solde de réalisation de l'exercice s'élève à 201 667,02 € et souligne qu'il n'y a pas de reste à réaliser. Elle évoque ensuite les résultats antérieurs reportés avec en investissement la somme de 135 092,18 €. Elle explique que la somme du solde de cette année et du résultat reporté s'élève à 111 959,37 €. Concernant les résultats antérieurs reportés en fonctionnement, elle indique la somme de 682 981,28 €. Elle explique que la somme du solde de cette année et du résultat reporté s'élève à 884 648,30 €. Elle aborde par la suite le détail de la section de fonctionnement et met l'accent sur une dépense inférieure aux attentes, avec un pourcentage total de dépenses s'élevant à 92,96%. En ce qui concerne les recettes, le taux atteint 104,49%, en conformité avec le principe de prudence. Concernant la section d'investissement, elle précise que le total des dépenses représente 44,04% et que le total des recettes prévues est de 87,56%. Elle termine cette présentation en notant que les ratios sont conformes, et que le principe de sincérité et de prudence est respecté.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président de SOLURIS, (le Président ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), et à l'unanimité le Comité Syndical décide :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal présenté ci-dessus.**

Nombre de voix POUR : 69

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

5. Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Considérant que lors des séances où le compte financier unique du Président est débattu, le comité syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025 du Budget annexe Géoplateforme 17.

Candidature déclarée : Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président de SOLURIS et délégué représentant la Commune de Gémozac

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, présente la délibération.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'élire Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président de SOLURIS et délégué représentant la Commune de Gémozac, comme Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique du Budget Principal 2025.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Géoplateforme (M57)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ouverts,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération n° 202520 du 10 avril 2025,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 transmis par le comptable public,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Recettes réalisées	90 161,84 €	7 333 914,74 €	7 424 076,58 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	257 267,18 €	7 672 655,39 €	7 929 922,57 €
	Dépenses réalisées	113 294,65 €	7 132 247,72 €	7 245 542,37 €
	Restes à réaliser	9 706,70 €		9 706,70 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-23 132,81 €	201 667,02 €	178 534,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	135 092,18 €	682 981,28 €	818 073,46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	111 959,37 €	884 648,30 €	996 607,67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-9 706,70 €		

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET Géoplateforme				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	53 336,78 €	379 520,96 €	432 857,74 €
	Recettes réalisées	40 419,78 €	129 744,80 €	170 164,58 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	53 336,78 €	379 520,96 €	432 857,74 €
	Dépenses réalisées	14 347,87 €	262 851,67 €	277 199,54 €
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	26 071,91 €	-133 106,87 €	-107 034,96 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	936,22 €	227 983,96 €	228 920,18 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	27 008,13 €	94 877,09 €	121 885,22 €

➤ **Détail section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	% Réalisation
Dépenses			
011 Charges à caractère général	146 468,18	42 526,96	29,03%
012 Charges de personnel et frais assimilés	126 000,00	125 296,70	99,44%
023 Virement à la section d'investissement	6 000,00	0,00	0,00%
042 Opérations ordre transf. entre sections	45 152,78	39 172,00	86,75%
65 Autres charges de gestion courante	55 900,00	55 856,01	99,92%
Total Dépenses	379 520,96	262 851,67	69,26%
Recettes			
002 Résultat de fonctionnement reporté	227 983,96	227 983,96	100,00%
042 Opérations ordre transf. entre sections	6 000,00	6 000,00	100,00%
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	36 288,00	14 742,96	40,63%
74 Dotations et participations	109 249,00	108 801,84	99,59%
78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	200,00	#DIV/0!
Total Recettes	379 520,96	357 728,76	94,26%
Résultat cumulé de fonctionnement 2025			94 877,09

➤ **Détail section d'investissement**

INVESTISSEMENT	BP+DM 2025	CFU 2025	% Réalisation
Dépenses			
040 Opérations ordre transf. entre sections	6 000,00	6 000,00	100,00%
20 Immobilisations incorporelles	37 136,78	8 347,87	22,48%
21 Immobilisations corporelles	10 200,00	0,00	0,00%
Total Dépenses	53 336,78	14 347,87	26,90%
Recettes			
001 Solde exécution invest. reporté	936,22	936,22	100,00%
021 Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	0,00	0,00%
040 Opérations ordre transf. entre sections	45 152,78	39 172,00	86,75%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 247,78	1 247,78	100,00%
Total Recettes	53 336,78	41 356,00	77,54%
Résultat cumulé d'investissement 2025			27 008,13

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président, donne la parole à Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux.

Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux, rappelle que la prévision budgétaire totale en investissement était de 53 336,78 € et que 40 419,78 € ont été encaissées en recettes réalisées. En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement, elle informe que l'autorisation budgétaire totale était de 53 336,78 € et que les dépenses effectuées ont atteint 14 347,87 €, laissant un solde d'exécution à hauteur de 26 071.91 €. Elle expose ensuite qu'en section de fonctionnement, la prévision budgétaire totale des recettes s'élevait à 379 520,96 €, tandis que les recettes réalisées se chiffrent à 129 744,80 €. En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, elle indique que l'autorisation budgétaire totale était de 379 520,96 € et que les dépenses effectuées ont atteint 262 851,67 €. Elle informe que le déficit s'élève donc à - 133 106,87 € avant report de l'exercice précédent. Elle évoque ensuite le solde de clôture de l'exercice qui atteint 27 008,13 € en investissement et 94 877,09 € en fonctionnement. Elle aborde par la suite le détail de la section de fonctionnement avec un pourcentage total de dépenses s'élevant à 69,26% et s'élevant à 94,26% pour les recettes. Concernant la section d'investissement, elle précise que le total des dépenses représente 26,90% et que le total des recettes prévues est de 77,54%.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de SOLURIS, (le Président ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), et à l'unanimité le Comité Syndical décide :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Géoplateforme présenté ci-dessus.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

7. Affectation des résultats 2025 - Budget Principal (M57)

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-	Un excédent de fonctionnement de :	201 667,02 euros
-	Un excédent de fonctionnement reporté de :	682 981,28 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		884 648,30 euros
-	Un déficit d'investissement de :	- 23 132,81 euros
-	Un excédent d'investissement reporté de :	135 092,18 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de :		111 959,37 euros
-	Des restes à réaliser (2025) de :	9 706,70 euros

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, donne la parole à Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux.

Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux, donne lecture de la délibération et précise que l'excédent de fonctionnement de 884 648,30 € permettrait de combler un éventuel déficit de la section d'investissement. Elle ajoute que ces lignes seront incluses dans le budget de 2026.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget Principal comme suit :**
 - o **Résultat d'investissement = 111 959,37 euros au compte 001**
 - o **Résultat de fonctionnement = 884 648,30 euros au compte 002**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

8. Affectation des résultats 2025 - Budget Principal (M57)

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 133 106,87 euros
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	227 983,96 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	94 877,09 euros
- Un excédent d'investissement de :	26 071,91 euros
- Un excédent d'investissement reporté de :	936,22 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	27 008,13 euros

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, donne la parole à Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux.

Madame Hélène RIBOURG, Conseillère aux décideurs locaux, donne lecture de la délibération.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, remercie Madame Hélène RIBOURG pour ses différentes présentations.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2025 du Budget annexe Géoplateforme 17 comme suit :**
 - o **Résultat d'investissement = 27 008,13 euros au compte 001**
 - o **Résultat de fonctionnement = 94 877,09 euros au compte 002**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

9. Budget Primitif 2026 - Budget Principal (M57)

S'agissant de la séance du vote du budget, le vote à distance ne sera pas comptabilisé.

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation,

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il se doit de respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Tout comme les 3 exercices précédents, l'année 2026 doit être une année de rigueur budgétaire. Les dépenses de fonctionnement pour ce qui est relatif aux fluides, carburants, fournitures administratives, personnel seront contraintes. L'objectif est de continuer le redressement de la trajectoire financière de SOLURIS pour les années à venir. L'excédent de fonctionnement cumulé de 2025 de 884K€ est reporté sur 2026.

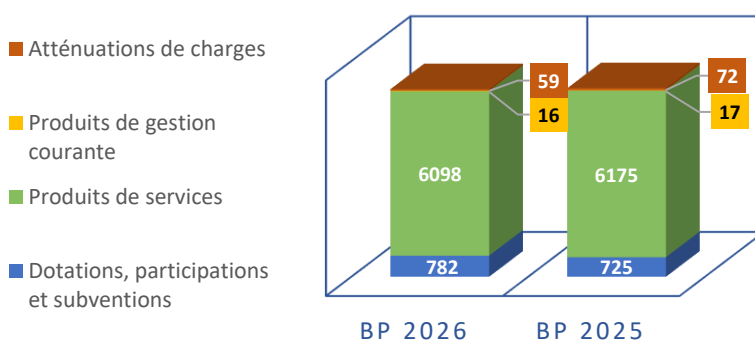
Les éléments notables du budget prévisionnel 2026 sont les suivants :

1. Section de fonctionnement

En recettes :

- Montants, hors maintenance technique (+2%) et augmentation de l'éditeur COSOLUCE provisionnés pour le à recettes constantes (+100 000 €) pour les chapitres 70 et 74 en attendant le vote des tarifs lors de ce Comité syndical de ce jour.
- Excédent de fonctionnement cumulé : 884 648,30 €
- Excédent de fonctionnement net 2025 : 201 667,02 €

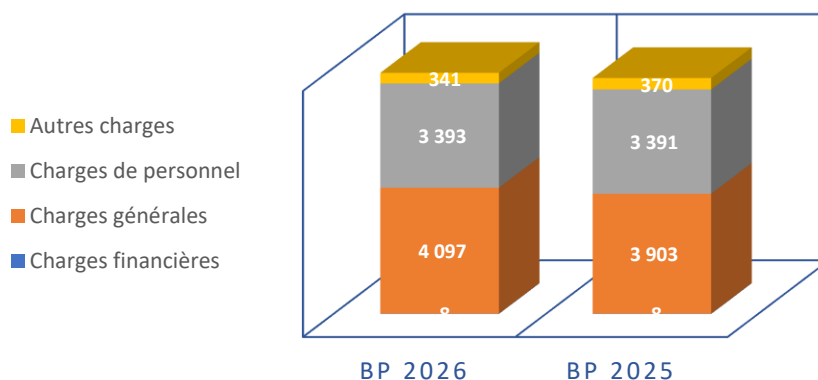
RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



En dépenses :

- Charges générales (chapitre 011) : ré indexation des contrats des éditeurs revalorisés par l'indice Syntec chaque année a été estimée à 4% (article 61562)
- Charges de personnel (chapitre 012 : 3 392 K€) +0,05%, la hausse du taux CNRACL à 34,65% (puis de 40,65% en 2027 et de 43,65% en 2028) alourdit le budget du chapitre, mais cette augmentation est compensée par le départ en retraite d'agents non remplacés à 100%
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 167 K€) dont une subvention exceptionnelle d'équilibre pour le budget annexe GEO17 de 31,5 K€
- Dotations aux amortissement (chapitre 042) pour 128 K€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



2. Section d'investissement

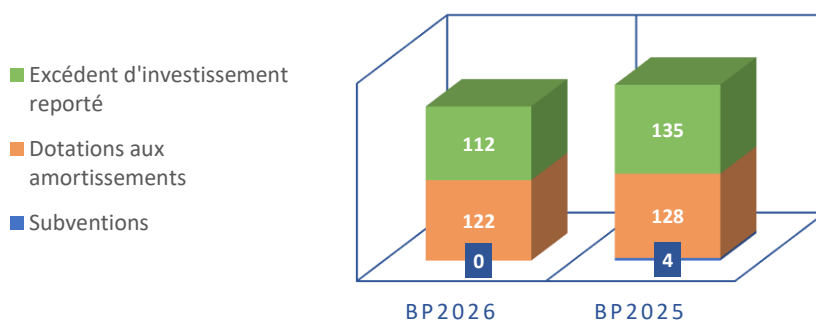
Le résultat net d'investissement 2025 est négatif, environ – 26 738,29 €.

Le résultat cumulé avec l'excédent de 2025 de 111 959,37 € est reporté sur 2026 (chapitre 001).

En recettes :

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement reporté, d'une subvention pour l'acquisition de mobilier adapté pour les agents RQTH et des dotations aux amortissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€

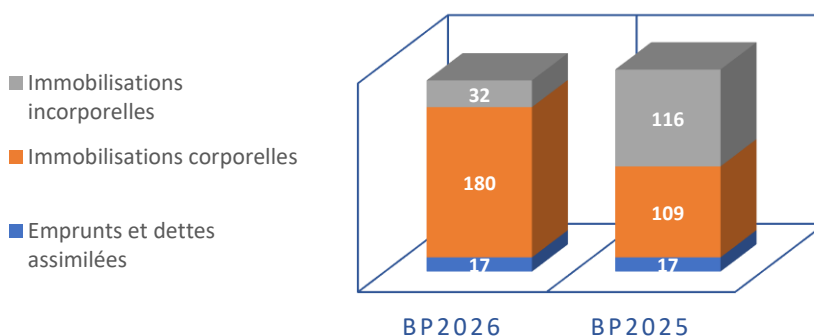


En dépenses :

Principaux nouveaux projets d'investissements proposés :

- Mise en place du « portail adhérents » actuellement en phase de développement -> 30K€
- Acquisition d'un second pare-feu -> 7K€
- Travaux au siège de SOLURIS -> 25K€
- Acquisition de mobilier de bureau dont mobilier pour agents reconnus RQTH -> 18K€
- Travaux de réseaux dans la salle de formation -> 2,5K€
- Remplacement des serveurs du LTI actuellement sur une version ancienne de VMWARE vers PROXMOX 100K€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€



Budget prévisionnel par chapitre

BUDGET PRIMITIF 2026 (en attente de vote)

Section	Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP2026
FONCTIONNEMENT	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 097 330,30
	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 392 920,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES	7 960,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 100,00
	68	PROVISIONS	35 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement		7 839 510,30
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	884 648,30
	13	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 300,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 097 912,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	782 550,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00
	77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	100,00
	Total Recettes Fonctionnement		7 839 510,30
INVESTISSEMENT	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 700,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 459,37
	Total Dépenses Investissement		244 659,37
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	111 959,37
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	4 000,00
	Total Recettes Investissement		244 659,37

Budget prévisionnel par nature

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	60421	ACHATS PREST.DE SERV.(AUTRES QUE REPAS)	258 344,00
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00
	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	38 000,00
	60622	CARBURANTS	30 000,00
	60623	ALIMENTATION	1 500,00
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 700,00
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 600,00
	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500,00
	60781	ACHAT DE LOGICIELS	350 000,00
	60782	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	800 000,00
	60783	ACHAT DE LOGICIELS	161 240,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	36 000,00
	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	3 600,00
	61351	MATERIEL ROULANT	70 600,00
	61358	AUTRES	1500
	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	34 500,00
	615221	BÂTIMENTS PUBLICS	2 800,00
	61551	MATERIEL ROULANT	2 700,00
	61561	MAINTENANCE MATERIEL	41 500,00
	61562	MAINTENANCE LOGICIEL	1 782 435,00
	61563	MAINTENANCE LOGICIELS SI 17	162 860,00
	61564	MAINTENANCE MATERIEL	50 000,00
	61680	ASSURANCES AUTRES	3 000,00
	61681	ASSURANCE RC	1 600,00
	61682	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	15 000,00
	617	ÉTUDES ET RECHERCHES	15 000,00
	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 550,00
	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	56 551,30
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	18 400,00
	6228	DIVERS	500
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	7 000,00
	6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00
	6234	RECEPTIONS	4 000,00
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	9 750,00
	6238	DIVERS	2 400,00
	6241	TRANSPORTS DE BIENS	250
	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	32 000,00
	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00
	62621	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	33 000,00
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	7 200,00
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	25 000,00
	62878	REMBOURSEMENT FRAIS A DES TIERS	250,00
	63512	TAXES FONCIERES	11 000,00
	6353	IMPOTS INDIRECTS	2 000,00
	637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	5 000,00
	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 097 330,30

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20 000,00
	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	14 940,00
	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	9 320,00
	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	33 900,00
	6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS.ASSIMILES SUR REMUNER	5 600,00
	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	985 940,00
	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	10 640,00
	64113	NBI	8 080,00
	64118	AUTRES INDEMNITES	370 810,00
	64131	REMUNERATIONS	716 020,00
	64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	9 970,00
	64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	173 300,00
	6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	417 870,00
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	450 120,00
	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	34 950,00
	6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	3 000,00
	6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	13 960,00
	6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	15 500,00
	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 000,00
	6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	95 000,00
	12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 392 920,00
	6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	128 700,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2500,00
	657358	AUTRES GROUPEMENTS	41 500,00
	65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	120 000,00
	65888	AUTRES	3 000,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 000,00
	661113	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	100,00
	661114	INTERETS EMPRUNT TRAVAUX	1 860,00
	6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITE	6 000,00
	66	CHARGES FINANCIERES	7 960,00
	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 100,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 100,00
	6815	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000,00
	6817	PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES	500,00
	68	PROVISIONS	35 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement		7 839 510,30

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	884 648,30
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	884 648,30
	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 000,00
	6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	39 300,00
	13	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 300,00
	777	RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	14 500,00
	42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	7068880	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 847,00
	7068881	MAINTENANCE TECHNIQUE	600 000,00
	7068882	COTISATIONS ADDITIONNELLES	16 500,00
	70781	VENTE DE MATERIEL	364 300,00
	70782	VENTE DE MATERIEL	800 000,00
	7082	COMMISSIONS	22 100,00
	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	165 380,00
	708721	PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	127 500,00
	708781	REMBOURSEMENT FORMATION ASSISTANCE (HORS REPAS)	3 059 285,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 097 912,00
	74718	AUTRES	18 750,00
	74748	AUTRES COMMUNES	735 000,00
	74758	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS	28 800,00
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	782 550,00
	75888	AUTRES	500,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00
	773	MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICE ANTÉRIEURS	1000,00
	77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	100,00
	Total Recettes Fonctionnement		7 839 510,30

Section	Nature	Libellé	Montant proposé au BP2026
INVESTISSEMENT	13911	SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	14 500,00
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 500,00
	16413	EMPRUNTS EN EUROS	10 600,00
	16414	EMPRUNT TRAVAUX	7 100,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 700,00
	20510	LOGICIELS DIVERS	32 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 000,00
	21351	AGENCEMENT TRAVAUX BATIMENTS	2 300,00
	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	25 000,00
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	131 700,00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	20 459,37
	2188	INSTALLATION AGENCEMENTS DIVERS	1 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 459,37
	Total Dépenses Investissement		244 659,37
	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	111 959,37
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	111 959,37
	1311	ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	4 000,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 000,00
	28031	FRAIS D'ETUDES	19 400,00
	2805	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, LOG	23 800,00
	281351	BATIMENTS PUBLICS	6 600,00
	28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	18 600,00
	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	54 400,00
	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	5 700,00
	28188	AUTRES	200,00
	40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128 700,00
	Total Recettes Investissement		244 659,37

Commentaires et interventions en séance :

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, présente le Budget Primitif 2026 du Budget Principal par chapitre.

Un adhérent fait remarquer que les chapitres 40 et 42 ne sont pas identiques.

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, remercie l'adhérent pour son alerte et va procéder à la vérification.

Commentaire hors séance du Comité Syndical : « Il est précisé que l'erreur matérielle a été modifiée suite à cette vérification. »

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De voter le Budget Prévisionnel M57 du Budget Principal présenté ci-dessus.**
- **Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).**

Nombre de voix POUR : 37

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

10. Budget Primitif 2026 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation,

Depuis l'arrêt des subventions du Département fin 2024 (le Département a financé 200 000€ en 2023 puis 150 000€ en 2024), Géo17 a fait évoluer son modèle économique et les clés de répartition pour ses partenaires en 2025.

Cependant, le modèle économique qui a été mis en place depuis 2024 a atteint ses limites car bien que des services à la carte se soient mis en place, les contributions des partenaires n'ont pas augmenté pour compenser le manque de financement. De plus, plusieurs partenaires se sont retirés de Géo17 : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2024, le SDIS et la Communauté de Communes de l'Île de Ré en 2026.

Cette trajectoire se conclut par l'impossibilité en 2026 d'équilibrer le budget annexe de la Géoplateforme17. Une subvention d'équilibre de 31.5K€ provenant du budget principal doit venir financer le déficit.

2026 est à nouveau une année de transition qui doit permettre de mettre en place un nouveau modèle économique pour Géo17 et le développement de nouveaux services qui pourront être proposés aux partenaires de Géo17 mais aussi aux adhérents de SOLURIS.

Le projet « PILDOM » relatif à une démarche et une application dédiée à la programmation de travaux de voirie sera l'un des projets à développer pour SOLURIS vis-à-vis de ses adhérents : webinaires, supports de communication et présentations seront réalisés.

D'autre part, Géo17 doit se doter de services en ligne plus performants à travers le projet d'évolution d'une nouvelle Géoplateforme qui a été amorcé fin 2025. Sa mise en œuvre sera réalisée en 2026 avec une nouvelle application du cadastre, un nouveau module de commande pour les fichiers MAJIC de la DDFIP et enfin un nouveau site internet. Ces services en ligne seront opérationnels au second semestre 2026. Ces services en lignes font l'objet de services à la carte.

Enfin, Géo17 poursuivra ses missions traditionnelles autour des piliers suivants :

- De l'animation et de la communication : diffusion de newsletter, groupes de travail sur l'Observatoire, ateliers techniques, animation du réseau d'experts SIG et métier,
- Mise à jour et diffusion de données : plan cadastral, fichiers MAJIC, données historiques sur les parcelles, données urbanisme,
- Administration de l'Observatoire des territoires et de l'Observatoire du logement et de l'habitat,
- Expertises et contrôles de données (dans le cadre du marché de numérisation des PLU et cartes communales par exemple).

L'année 2026 sera aussi l'occasion de proposer de nouveaux services en ligne grâce au générateur d'applications qui a été développé et mise en service fin 2025. Des réunions de présentations, des maquettes seront réalisées sur l'amiante et d'autres sujets afin de faire des études de besoins auprès des partenaires de Géo17 et des adhérents de SOLURIS.

Charges à prévoir :

En investissement : 71 k€

- Mise à jour des données statistiques de l'Observatoire des Territoires
- Frais d'infrastructures
- Développement d'applications

En fonctionnement : 257.5 k€

- Charges de personnel
- Charges de fonctionnement général
- Maintenance des nouvelles applications et des outils de la Géoplateforme17 y compris hébergement
- Maintenance du portail PILDOM (nouvelle dépense)
- Evolution de la Géoplateforme17
- Prestations achetées concernant les PLU

Recettes à prévoir :

En investissement : 71K€

Pas de FCTVA

En fonctionnement : 257.5 k€

- Participations des 15 partenaires y compris SOLURIS (94K)
- Subvention d'équilibre (31.5k€)
- Services à la carte
- Services Pildom
- Reventes des prestations PLU
- Excédent reporté : 94 877,09 euros

Budget proposé Géoplateforme – exercice 2026

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026				
Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant BP2026
Fonctionnement	Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	94 877,09
		042	REPRISE DE SUBV D'INVESTISSEMENT	6 000,00
		70	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	31 290,00
		74	ADHÉSIONS (Dont 31,5K de Subv Budget Ppal)	125 382,91
	Total Recettes Fonctionnement			257 550,00
	Dépenses	011	CHARGES GENERALES	49 550,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	127 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	44 000,00
		65	DROITS D'UTILISATION – INFORMATIQUE EN NUAGE	36 500,00
	Total Dépenses Fonctionnement			257 550,00
Investissement	Recettes	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	27 008,13
		040	AMORT SUR LICENCES, LOGICIELS	44 000,00
	Total Recettes Investissement			71 008,13
	Dépenses	040	CONSTATATION REPRISE DE SUBV D'INVEST	6 000,00
		20	LOGICIELS DIVERS	44 008,13
		21	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	21 000,00
	Total Dépenses Investissement			71 008,13

Commentaires et interventions en séance :

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, présente le Budget Primitif 2026 du Budget annexe Géoplateforme.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De voter le Budget Prévisionnel M57 du Budget annexe Géoplateforme présenté ci-dessus.

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

11. Tarification des prestations 2026

Vu les articles L5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts votés en Comité Syndical du 25 septembre 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical n°202559 du 11 décembre 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Totalement indépendant politiquement et financièrement, SOLURIS est maîtrisé par ses membres désignés par les adhérents et la politique tarifaire est votée en Comité Syndical.

Être membre ou devenir membre de SOLURIS, permet d'accéder au catalogue (services, solutions, activités et projets) et de bénéficier des avantages de la mutualisation.

Les ressources du Syndicat sont notamment composées :

Contribution syndicale (annuelle)

- « Solutions Métiers » (forfaitaire annuel)
- « Solutions Technologies » (forfaitaire annuel)
- « Tarifs à la carte » (unitaire, forfaitaire ou forfaitaire annuel)

Les tarifs entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026, sous réserve du caractère exécutoire de la délibération et sont applicables aux contrats en cours et ce dès la reconduction tacite annuelle.

Commentaires et interventions en séance :

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, donne lecture de la délibération.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, rappelle que SOLURIS existe par la volonté des élus et qu'il ne s'agit pas d'une société commerciale. Il ajoute que l'objectif de SOLURIS n'est pas de générer des bénéfices, mais d'assurer un équilibre dans ses activités tout en apportant une aide et en résolvant les problèmes des collectivités. Il invite les adhérents à consulter le catalogue.

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, remercie le service finances pour son implication dans l'élaboration du catalogue.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les tarifs annexés à la présente délibération pour l'année 2026.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

12. Autorisation de signer les contrats de services Géo 17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-9, qui dispose que le Président est l'organe exécutif du syndicat mixte et qu'il exécute les délibérations de l'organe délibérant ;

Vu les statuts de SOLURIS et notamment ses articles :

- 2.1.6 Délégations du Comité Syndical ;
- 2.2.2 Attributions du Président ;
- 2.3.3 Attributions du Bureau Syndical ;

Vu le projet de contrat annexé de prestations de services fixant les conditions générales d'intervention de SOLURIS et plus particulièrement son service SIG dans le cadre du dispositif partenarial Géo17 auprès des partenaires.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président de SOLURIS à signer les contrats de prestation de services « Géo 17 » dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les avenants non substantiels qui pourraient intervenir ultérieurement.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

13. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Locales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Locales prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du [Comité Syndical] à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération 2020.46 du 24 septembre 2020 désignant les membres ci-dessous de la Commission d'Appel d'Offres permanente de SOLURIS :

Membres titulaires :

- Céline VIOLLET
- Jean-Pierre MORDANT
- Monique RIVIERE
- Raymond MOHSEN
- Vincent COPPOLANI
- Jean-Michel MARCHAIS

Membres suppléants :

- Serge BERNET
- Mariette ADOLPHE
- Sabine BESIAT
- Joël DULPHY
- Jean-Pierre LE CLOEREC

Vu la délibération du Bureau Syndical 202503 du 13 février 2025 portant élection du Président,

Considérant les décès de Monsieur MOHSEN Raymond membre titulaire et de Monsieur Joël DULPHY, membre suppléant, en cours de mandat,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent doit être complétée,

Considérant que les membres suppléants sont les suppléants d'une liste et non des membres titulaires nommément désignés. En cas d'absence d'un membre titulaire, c'est le premier suppléant qui est appelé à siéger à la CAO, et ainsi de suite dans l'ordre de la liste.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De désigner président de droit de la Commission d'Appel d'Offres le Président de SOLURIS ;**
- **De désigner Monsieur Serge BERNET, premier membre suppléant, membre titulaire afin de compléter la liste.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

14. Signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-24 à L332-26

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet, à savoir L'élaboration de la stratégie numérique de SOLURIS dans le cadre du futur nouveau mandat ;

Il est proposé au Comité Syndical :

La création à compter du 01/03/2026 d'un emploi non permanent de Chargé(e) de mission Stratégie Numérique par référence au grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien l'élaboration de la stratégie numérique de SOLURIS.

Sous la responsabilité de la direction générale, la/le chargé(e) de mission stratégie numérique a pour rôle de proposer, piloter et animer la mise en œuvre de la stratégie numérique de SOLURIS. Elle/il intervient à un niveau stratégique et participe aux évolutions organisationnelles et opérationnelles, en articulation étroite avec les autres directions et les adhérents. Elle/Il est en charge des relations avec les partenaires institutionnels départementaux, régionaux et nationaux. Elle/il participe activement à la définition des grandes orientations technologiques et anticipe les évolutions nécessaires pour soutenir la stratégie administrative tout en maîtrisant les coûts et les risques. Elle/Il Participe au rayonnement de SOLURIS tant géographiquement que vis-à-vis des adhérents. Elle/il Veille à l'interopérabilité, la résilience, la continuité de service et la conformité réglementaire en lien avec les autres directions et services de SOLURIS (cybersécurité, RGPD, etc.). Elle/Il Impulse une culture d'innovation et de conduite du changement concernant les évolutions du numérique.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 01/03/2026 au 28/02/2029 inclus.

La personne recrutée sur ce projet devra justifier des savoir-faire suivants : Elaboration d'une stratégie, Maîtrise de la conduite de projets, Traduire l'ambition stratégique en programme de travail/plans d'actions à mettre en œuvre, Conduire le changement, mettre en place une réforme, Elaborer, réajuster le budget, Opérer les choix techniques en cohérences avec les orientations stratégiques.

Connaissances exigées : Compréhension des enjeux des collectivités territoriales, Connaissance large des Systèmes d'Information et de leurs évolutions, Connaissance des applications et des technologies utilisées dans le syndicat, des principaux langages informatiques et des systèmes d'exploitation, Connaissance des normes de sécurité et de l'actualité des risques mondiaux en matière de sécurité, Gestion de projets informatiques et du portefeuille de services numériques en résultant, Gestion budgétaire (structure, marchés, projets), Maîtrise des référentiels de bonnes pratiques (ITIL notamment), Langue Anglais professionnel (lu, écrit, parlé).

Une formation initiale de niveau 6, Licence ou diplôme équivalent est demandée et une expérience de 10 ans est souhaitée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, au maximum sur l'indice brut du dernier échelon du grade de recrutement.

Monsieur le Président est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, informe que ce point a été ajourné ce matin en Comité Social Territorial et propose son report à un prochain Comité Syndical.

Le sujet « autorisation de signature d'un contrat de projet pour un chargé de mission stratégie numérique » est reporté à un comité syndical ultérieur.

15. Actualisation du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Considérant le tableau des effectifs et des emplois adopté par le Comité Syndical le 11 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs ;

Commentaires et interventions en séance :

Madame Alexandra DAUTRY, Directrice Générale, présente le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De créer un poste de Gestionnaire des Marchés publics sur un Grade de Rédacteur Territorial.**

Les missions de ce poste de Gestionnaire des Marchés, administratif de Catégorie B, Rédacteur Territorial, seront les suivantes :

La/le Gestionnaire des marchés publics, contrats et conventions conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises. Il/Elle conseille les élus et les services quant aux choix des procédures, gère la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence, gère et suit les procédures de marchés publics en liaison avec les services compétents. Prépare et assure le suivi des commissions d'appel d'offres.

- **De supprimer le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe affecté de l'emploi de gestionnaire des marchés et assemblées**
- **De créer un poste de Responsable des Assemblées sur un Grade d'Attaché Territorial.**

Les missions de ce poste de Responsable des Assemblées, administratif de Catégorie A, Attaché Territorial, seront les suivantes :

Assurer le bon déroulement des instances délibérantes chez SOLURIS, notamment le Comité Syndical, le Bureau Syndical, le Comité Social Territorial et veiller à la qualité réglementaire des décisions et des actes. Assurer également le suivi des actions des assistants de prévention et d'accompagnement dans leurs démarches.

- **De créer un poste de Directeur de l'Exploitation** sur un grade de catégorie A Technique, Ingénieur Territorial.

Les missions de ce poste de Directeur de l'Exploitation, Ingénieur Territorial, seront les suivantes :

Le(a) directeur(trice) de l'exploitation sera membre du conseil de direction. Il/elle est garant(e) du bon fonctionnement des socles techniques, des plateformes applicatives, et du respect des engagements de services récurrents aux adhérents. Il/elle supervise les activités du service en veillant à l'atteinte des objectifs opérationnels ; Garanti la performance du système d'information de SOLURIS et de celui des adhérents ; Pilote la relation avec les fournisseurs et le respect des contrats. Il/Elle développe une veille sur les évolutions de l'environnement et sur les meilleures pratiques. Définit et porte une stratégie technologique qui s'inscrit dans la stratégie globale de SOLURIS.

- **De créer un poste Technicien Systèmes et Réseaux** sur une grade de catégorie C Technique, Agent de Maîtrise.

Les missions de ce poste de Technicien Systèmes et Réseaux, Agent de maîtrise, seront les suivantes :

L'Administrateur(trice) Systèmes, réseaux et cloud gère, administre et assure la cohérence, la qualité et la sécurité du système informatique de SOLURIS. Il/Elle Assure la supervision du système d'information et met en œuvre les actions de prévention et de correction nécessaires des incidents et anomalies ; planifie et met en œuvre les activités d'exploitation périodiques ; rédige les notes techniques et de documentation ; met à jour la cartographie du système d'information de SOLURIS ; déploie les serveurs virtuels ; assure le lien avec les partenaires ; propose des pistes d'amélioration et d'optimisation du système d'information.

- **Que le tableau des effectifs est par conséquent modifié** à compter du 5 février 2026 conformément au tableau présenté ci-après ;
- **De préciser que :**
 - o Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. La durée d'un contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
 - o Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et des besoins des services, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.
 - o Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
 - o L'agent devra justifier du niveau scolaire et de la possession d'un diplôme correspondant au cadre d'emploi du poste concerné.
 - o La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, B ou C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des emplois concernés.
- **Que Monsieur le Président est autorisé à procéder aux déclarations de vacances de postes** et prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements.
- **Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget** aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05 FEVRIER 2026

TABLEAU DES EFFECTIFS			AU 05/02/2026						
CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE					Postes Ouverts	Pourvus	Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
EFFECTIF TOTAL (permanent + non permanents)					66	62	36	26	
EMPLOIS PERMANENTS					63	60	36	24	
FILIERRE ADMINISTRATIVE					23	21	16	5	
A / Attachés - Attaché Territorial					6		4	1	
35/35ème	Directrice Générale				1		1		
35/35ème	Adjointe Direction des ressources				1		1		
35/35ème	Responsable Communication				1		1		
35/35ème	Directrice des ressources				1		1		
35/35ème	Responsable des Assemblées	Création			1				
35/35ème	Responsable Service Conseil et Relation aux Adhérents				1			1	332-8-2
B / Rédacteurs - Rédacteur Principal 1ère classe					3		2	1	
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier				1		1		
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier				1		1		
35/35ème	Chargée de support administrateur fonctionnel				1			1	332-12
B / Rédacteurs - Rédacteur Principal 2ème classe					1		1	0	
35/35ème	Responsable Finances				1		1		
35/35ème	Gestionnaire Marchés Assemblées	Suppression			0		0	0	
35/35ème	B/Rédacteurs - Rédacteur Territorial				5		2	2	
35/35ème	Expert fonctionnel métier				1		1		
35/35ème	Assistante Gestion RH et Assemblées				1		1		
35/35ème	Gestionnaire Marchés publics	Création			1				
35/35ème	Chargée de Communication				1			1	332-8-2
35/35ème	Gestionnaire Administrative des ventes				1			1	332-8-2
CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE					Postes Ouverts		Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
C / Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif principal 1ère classe					6		6	0	
35/35ème	Assistante de gestion financière comptable et paie				1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier				1		1		
35/35ème	Experte Fonctionnelle Métier				1		1		
35/35ème	Coordinatrice Logistique				1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier				1		1		
35/35ème	Gestionnaire qualité conformité des données liées à l'activité achat revente				1		1		
C / Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif principal 2ème classe					1		1	0	
35/35ème	Assistante de Direction				1		1		
C/Adjoints Administratifs - Adjoint Administratif Territorial					1		0	1	
35/35ème	Assistant de Facturation				1			1	332-8-2

FILIERE TECHNIQUE		FILIERE TECHNIQUE	40	39	20	19	
A / Ingénieurs - Ingénieur Hors classe			1		1	0	
35/35ème	Directrice Generale Adjointe		1		1		
A / Ingénieurs - Ingénieur Principal			1		1	0	
35/35ème	Responsable SIG		1		1		
A / Ingénieurs - Ingénieur Territorial			8		2	6	
35/35ème	Responsable Confiance Numérique RSSI DPO		1		1		
35/35ème	Responsable Plateforme et données		1		1		
35/35ème	Conseillère Formatrice RGPD		1			1	332-8.1
35/35ème	Adjoint Confiance Numérique		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller juridique à la protection des données		1			1	332-8.2
35/35ème	Administratrice GPF17 Chargée de projet SIG		1			1	332-10
35/35ème	Conseiller formateur RGPD		1			1	332-8.1
35/35ème	Directeur Transition numérique		1			1	332-8.2
35/35ème	Directeur de l'Exploitation	Création	1				
B / Techniciens - Technicien Principal 1ère classe			3		3	0	
35/35ème	Directeur de l'Exploitation		1		1		
35/35ème	Expert Fonctionnel Métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
B / Techniciens - Technicien Principal 2ème classe			2		1	0	
35/35ème	Conseillère Fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Directeur de l'exploitation		1		0	0	
B / Techniciens - Technicien Territorial			10		3	7	
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents		1		1		
35/35ème	Responsable Experts Fonctionnels métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
35/35ème	Conseiller numérique de proximité		1			1	332-8.2
35/35ème	Gestionnaire Administrative des ventes		1			1	832-8.2
35/35ème	Chef de projets expérience utilisateurs et accessibilité		1			1	332-8.2
35/35ème	Expert Fonctionnel Métier		1			1	332-8.2
35/35ème	Coordinateur logistique / Conseiller Technique		1			1	332-8.2
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau		1			1	332-8.2
35/35ème	Responsable Proximité		1			1	332-8.2

CATÉGORIE / CADRE D'EMPLOI - GRADE			Postes Ouverts	Pourvus	Pourvus Titulaires	Pourvus Contractuels	Contractuel Type contrat
C/ Agents de maîtrise - Agent de Maîtrise			2		2	0	
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau	Création	1				
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique principal de 1ère classe			1		1	0	
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique principal de 2ème classe			5		4	1	
35/35ème	Conseiller technique		1		1		
35/35ème	Technicien Systèmes et réseau		1		1		
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1		1		
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1		1		
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents		1			1	332-8.2
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique Territorial			7		2	5	
35/35ème	Conseiller Territorial Relation Adhérents		1		1		
35/35ème	Conseillère fonctionnelle métier		1		1		
35/35ème	Conseiller technique		1			1	332-8.2
35/35ème	Chargée Support Centre de service		1			1	332-8.2
35/35ème	Chargé Support Centre de service		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller Technique		1			1	332-8.2
35/35ème	Conseiller Technique		1			1	332-8.1
EMPLOIS NON PERMANENTS			3		0	2	
C / Adjoints Techniques - Adjoint Technique Territorial			2		0	2	332-24/26
35/35ème	Contrats de projets Conseillers numériques		2			2	
A/ Ingénieurs / Ingénieur Territorial			1		0	0	
35/35ème	Contrat de Projet Chargé(e) de mission Stratégie Numérique		1		0	0	332-24/26

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

16. Composition de SOLURIS

Vu les articles L 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de SOLURIS approuvés par arrêté préfectoral du 4 novembre 2025,

Vu la délibération n°202511 du Comité Syndical du 10 avril 2025 fixant à 565 le nombre de ses adhérents,

I/. NOUVELLES ADHÉSIONS

- Sans objet

II/. STRUCTURES NOUVELLES ISSUES DES FUSIONS / REGROUPEMENTS

- Sans objet

III/. CHANGEMENT / RECTIFICATION DE DENOMINATION

- Sans objet

IV/. RETRAITS / DISSOLUTIONS

- CCAS de Néré (suppression au 31/12/2025 suite à la délibération du CCAS de Néré en date du 04 novembre 2025)

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, informe que la délibération soumise au Comité Syndical du 11 décembre 2025 n'a pas été transmise au contrôle de légalité car l'EPAI de Saintonge (issu de la fusion des EHPAD de l'Ouche des Carmes et de La Châtellenie) n'a pas fourni sa délibération de demande d'adhésion, il précise qu'il bénéficiera d'une convention de prestation de services en attendant.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le retrait du CCAS de Néré ;**
- **D'approuver la mise à jour de la liste des adhérents de SOLURIS en conséquence et ainsi l'établir à 564 membres.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

17. Mise à jour de la flotte automobile

Vu la délibération n°202444 du Comité Syndical du 5 décembre 2024 portant règles de remisage des véhicules et répartition de la flotte automobile,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 18 novembre 2024,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 25 septembre 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202552 du 25 septembre 2025,

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 4 décembre 2025,

Considérant qu'il a été demandé en Comité Social Territorial de préciser les conditions d'usage des véhicules à 2 roues en cas d'usage d'un véhicule personnel pour un usage professionnel,

Décide d'ajouter, après l'article ci-dessous du règlement d'usage des véhicules :

III. Utilisation du véhicule personnel pour les besoins de services :

Toute utilisation du véhicule personnel de l'agent pour effectuer un déplacement professionnel devra être autorisée au préalable par son supérieur hiérarchique. Ces cas devront demeurer tout à fait exceptionnels.

la formulation suivante :

« L'usage des véhicules à 2 roues (motos, vélo, trottinettes, etc.) ne sont pas autorisés dans le cadre d'un usage professionnel, SOLURIS souhaitant garantir un niveau maximal de sécurité de ses agents lors des déplacements dans le cadre de leurs missions. »

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, présente la délibération portant sur la mise à jour de la flotte automobile.

Un adhérent demande si les frais engagés par les agents utilisant leur propre véhicule seront remboursés.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, indique que le remboursement des frais sera effectué, mais que cela doit demeurer une situation exceptionnelle.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise à jour du règlement de la flotte automobile telle que spécifiée ci-dessus.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

18. Révision de la charte du télétravail

Vu la Charte du télétravail actuellement en vigueur, initialement délibérée par le Bureau Syndical du 14 février 2019 (n°2019.3),

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 juin 2025 rendu sur le bilan du télétravail chez SOLURIS,

Considérant la demande de révision des élus de la Charte du télétravail en vigueur, notamment sur les points suivants : la quotité, le(s) lieu(x) d'exercice, les horaires

Considérant la constitution d'un groupe de travail d'agents volontaires pour travailler sur le projet de Charte ;

Considérant les réunions du groupe de travail avec les élus référents aux ressources humaines de SOLURIS pour valider un projet de Charte ;

Considérant le projet de Charte annexé ;

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, présente la délibération portant sur la révision de la charte du télétravail.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de Charte tel que présenté en annexe ;**
- **D'informer les agents de la nouvelle Charte encadrant les conditions d'exercice du télétravail applicable chez SOLURIS ;**
- **De fixer sa date d'entrée en vigueur au 1er mars 2026.**

Nombre de voix POUR : 71

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Actualités et informations

- **Révision de l'homologation RGS de SOLURIS**

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président, rappelle que SOLURIS est soumis au respect de la du Référentiel général de sécurité (RGS) et précise que cette homologation est une auto-homologation. Il indique que le phasage est de trois ans avec un contrôle chaque année. Il informe que l'homologation présentée aujourd'hui est valable pour une durée de 6 mois en raison des prochaines élections municipales et du renouvellement de la gouvernance de SOLURIS. Il explique que cette homologation est délivrée suite à l'examen des incidents de sécurité survenus l'année précédente, en évaluant les mesures mises en œuvre pour remédier à ces incidents et en considérant le rapport du plan d'actions qui avait été élaboré par la commission 2024. Il évoque l'évolution des normes NIS2 prévue normalement en juin qui vont impacter les grandes collectivités. Il précise que les normes NIS2 nécessiteront un renforcement des vérifications en matière de cybersécurité.

Un adhérent demande si SOLURIS est concerné par les normes NIS2.

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président, répond que SOLURIS devrait être concerné par les normes NIS2.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, ajoute que la ville de La Rochelle sera concernée par NIS2 ainsi que les communautés d'agglomération.

- **Rapport Social Unique 2024**

Madame Claire ZONCA, Directrice des Ressources, présente le Rapport Social Unique 2024 de SOLURIS :

Conformément à ses attributions, le Comité Social Territorial est consulté sur le rapport social unique. Il est proposé une analyse comparative pour en mesurer l'évolution sur 3 ans (2022-2023-2024).

1. Effectifs

1.1. Analyse globale

EFFECTIFS						
	2022		2023		2024	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Fonctionnaires	41	59%	38	55%	36	58%
Contractuels permanents	22	32%	25	36%	24	39%
Contractuels non permanents	6	9%	6	9%	2	3%
Total	69	100%	69	100%	62	100%
CDI	1		2		2	
Accroissement temporaire	0		2		1	

Commentaires :

Relative stabilité de la répartition fonctionnaires / contractuels, autour de 60 % titulaires / 40 % contrats

Baisse de 10 % des effectifs entre 2023 et 2024 (réorganisation, mutations, détachement)

Point de vigilance :

Maîtrise de la masse salariale et suffisance des ressources humaines pour réaliser les missions et répondre aux besoins de SOLURIS et ses adhérents

Proposition d'actions :

Un tableau de suivi des arrivées / départs est régulièrement mis à jour et analysé. Ce suivi concerne également les détachements et disponibilités. Le nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) SEDNA va permettre d'assurer un suivi fiable avec des alertes. L'outil est en cours de paramétrage.

1.2. Taux de féminisation des emplois (emplois permanents) :

Féminisation	2022	2023	2024
A	Pas de chiffres	47,60%	41,20%
B	Pas de chiffres	52,60%	40,90%
C	Pas de chiffres	43,50%	47,60%

Commentaires :

La parité globale Femmes / Hommes a subi une légère baisse (-9.8 %) entre 2023 et 2024 (moyenne 47,9% en 2023 et 43,2% en 2024)

Légère diminution de la part des femmes catégories A et B entre 2023 et 2024

Légère augmentation de la part des femmes C entre 2023 et 2024

Point de vigilance :

Sans objet

Proposition d'actions :

Sans objet

1.3. Répartition par filière

REPARTITION PAR FILIERE	2022	2023	2024
Administrative	33%	33%	33%
Technique	67%	67%	67%

Commentaires :

Répartition stable, reflète le domaine technique qui est le cœur de métier de SOLURIS

Point de vigilance :

Sans objet

Proposition d'actions :

Sans objet

1.4. Répartition par catégorie

REPARTITION PAR CATEGORIE	2022	2023	2024
A	32%	33%	28%
B	33%	30%	37%
C	35%	37%	35%

Commentaires :

Répartition stable 1/3, 1/3, 1/3

SOLURIS est une structure atypique qui nécessite des expertises spécifiques dans certains domaines. Son cœur de métier est ciblé (accompagnement à la transformation numérique des collectivités). Cela explique, contrairement à des structures plus classiques (type mairie avec plus de C, moins de B et de A), une structure moins pyramidale avec des chiffres équilibrés entre chaque catégorie.

Point de vigilance :

S'assurer que les catégories correspondent bien aux missions exercées et aux besoins de SOLURIS.

Proposition d'actions :

S'assurer, lors des recrutements de bien calibrer la catégorie aux besoins et aux fiches de poste.

1.5. Répartition Hommes / Femmes :

REPARTITION HOMMES - FEMMES						
	2022		2023		2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	44%	56%	47.4%	52.6%	50%	50%
Contractuels	59%	41%	60%	40%	67%	33%
Tous	49%	51%	52.4%	47.6%	57%	43%

Commentaires :

Baisse légère mais progressive du taux de féminisation. Correspond à l'évolution à la baisse du taux de féminisation pour les catégories A et B.

Point de vigilance :

Veiller à l'évolution si la tendance à la baisse se confirme

Proposition d'actions :

Sans objet

2. Temps de travail

TEMPS DE TRAVAIL			
	2022	2023	2024
TEMPS COMPLET	100%	100%	100%
TEMPS PARTIELS	5%	5%	6%

Commentaires :

SOLURIS ne dispose pas d'emploi à temps non complet.

Les temps partiels sont effectués sur des emplois à temps complet. Les temps partiels sont à ce jour des temps partiels sur autorisation (sous réserve des nécessités de service), ou de droit.

Point de vigilance :

Sans objet

Proposition d'actions :

Sans objet

3. Pyramide des âges

3.1. Evolution de la moyenne d'âge :

	2022	2023	2024
Moyenne d'âge (emplois permanents)	44,4 ans	44,9 ans	45,8 ans

Commentaires :

Augmentation « légère » de l'âge moyen.

Point de vigilance :

Veiller à l'adaptation des postes de travail, à la santé et sécurité des agents, anticiper les pertes de compétences, notamment avec les départs à la retraite (transferts, binômeage, etc.).

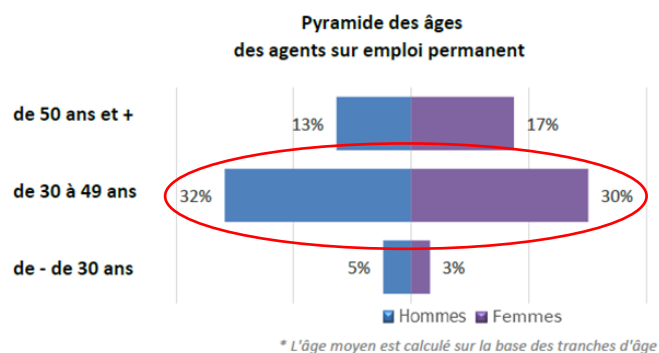
Un tableau de suivi est analysé chaque année, le dialogue est ouvert avec les agents concernés.

Proposition d'actions :

Sans objet

3.2. Pyramide des âges :

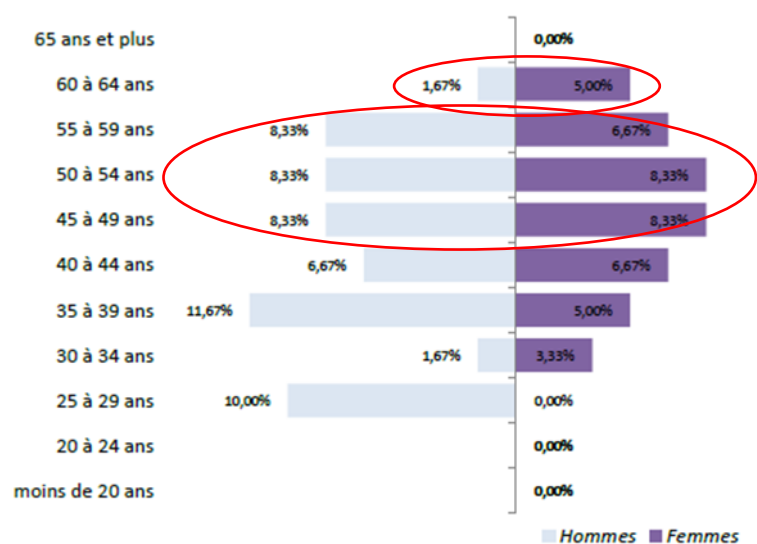
2022 :



2023 :



2024 :



Point de vigilance :

Anticiper / préparer les départs en retraites

- Suivre l'actualité (veille sur les réformes)
- Information agents (démarches)
- Compétences, transferts, recrutements, mobilités internes

Proposition d'actions :

- Rencontrer les agents, leurs managers
- Informer les agents sur leurs droits (retraite anticipée, retraite, formation pour préparer sa retraite...)
- Informer les n+1, partager avec CST
- Accompagner les éventuelles difficultés d'ordre prévention, santé et sécurité

4. Mouvements (vérification des chiffres en cours)

MOUVEMENTS			
	2022	2023	2024
Arrivées	15	11	1
Départs	1	11	5
Taux de rotation	Pas de chiffre	17,5%	4,8%

Commentaires :

2026 devrait voir se stabiliser l'organigramme et le turn over également, même s'il n'est pas à exclure en fonction des projets de vie et parcours professionnels des agents et de l'évolution de SOLURIS.

Point de vigilance :

Evolution 2026 à confirmer

Proposition d'actions :

Sans objet

5. Budget et rémunération**5.1. Part des charges de personnel sur le budget de fonctionnement**

BUDGETS ET REMUNERATIONS			
	2022	2023	2024
Fonctionnement	5 427 402 €	6 901 454 €	6 961 853 €
Charges de personnel	3 221 332 €	3 643 064 €	3 468 419 €
	59,35%	52,79%	49,82%

Commentaires :

Diminution (16 %) des charges de personnel sur le budget de fonctionnement entre 2023 et 2025 qui traduit la volonté de maîtrise du 012 annoncée en 2024.

Point de vigilance :

Veiller à adapter les ressources aux besoins, dans les limites budgétaires définies.

Proposition d'actions :

Sans objet

5.2. Répartition de la rémunération

	2022	2023	2024
Rémunération statutaire	1 615 868,07 €	1 691 339,67 €	1 744 071,64 €
SFT	18 024,05 €	22 326,26 €	24 707,78 €
NBI	11 598,33 €	10 891,53 €	9 927,26 €
RIFSEEP	475 717,11 €	527 393,06 €	534 941,47 €
% RI / rémunération	29,44 %	31,18 %	30,67 %

Commentaires :

Relative stabilité des chiffres

Proposition d'actions :**5.3. Rémunération moyenne (chiffres en cours de vérification)**

Rémunération moyenne	2022	2023	2024
Hommes	Pas de chiffres	34 976 €	35 387 €
Femmes	Pas de chiffres	35 790 €	36 545 €

Commentaires :

Augmentation de la rémunération annuelle brute des hommes de 1.17% entre 2023 et 2024

Augmentation de la rémunération annuelle brute des femmes de 2.1% entre 2023 et 2024

6. Absences

Maladie ordinaire et accidents de travail	2022	2023	2024
Jours /agent fonctionnaire	14,7	9,2	6,6
Taux agent fonctionnaire	4,04%	2,52%	1,81%
Jours / agent contractuel permanent	8,2	2	3,7
Taux agent contractuel permanent	2,24%	0,55	1%
Jours / agent contractuel non permanent	pas de données	pas de données	pas de données
Taux agent contractuel non permanent	0,09%	0%	0%

Toutes absences pour motif médical	2022	2023	2024
Taux agent fonctionnaire	4,04%	2,52%	1,81%
Taux agent contractuel permanent	2,24%	0,55%	1%
Taux agent contractuel non permanent	0,09%	0%	0%

Absences médicales totales y compris congés maternité / paternité	2022	2023	2024
Taux agent fonctionnaire	4,04%	2,52%	1,81%
Taux agent contractuel permanent	2,24%	0,82%	1%
Taux agent contractuel non permanent	0,09%	0%	0%
Nombre d'arrêts		27	25
Nombre de jours d'absence		424	326

7. Santé et sécurité au travail

7.1. Prévention

HANDICAP et PREVENTION DES RISQUES	2022	2023	2024
Obligation des collectivités > 20 agents = 6% travailleurs handicapés			
Taux travailleurs handicapés	5,80%	4,80%	6,70%
Part des femmes	Pas de chiffre	67%	75%
Dépenses liées à la prévention	12 987 €	1 485 €	4 092 €

Commentaires :

SOLURIS respecte son obligation en matière d'emploi des travailleurs handicapés

Dépenses 2024 = Equipement des postes de travail des agents ayant une RQTH, formations aux habilitations électriques

Absence de pénalités depuis 2014

7.2. Accidents du travail

	2022	2023	2024
ACCIDENTS DU TRAVAIL	0	0	1

Commentaires :

Faible taux d'accidents du travail

Proposition d'actions :

Veiller à la mise à jour du DUERP pour adapter les équipements et l'organisation aux meilleures mesures de sécurité des agents

8. Formation

FORMATION	2022	2023	2024
Taux de départ en formation 1 j (<i>x% des agents ont eu 1j de form°</i>)	39,70%	52%	95%
Cat A	25%	57%	93%
Cat B	48%	53,50%	91%
Cat C	37,50%	48,50%	100%
Budget global	43 919 €	79 274 €	65 546 €
Budget moyen par agent	636,5 €	1148,9 €	1057,2 €
Formation de professionnalisation	Pas de chiffre	39%	87%

Commentaires :

Une politique de formation collective obligatoire a été engagée sur des thématiques répondant à la stratégie de SOLURIS (Techniques de Communication, MOOC Cybersécurité)

Point de vigilance :

Une attention particulière doit être portée notamment aux formations des agents titulaires pour le suivi de leur carrière (dossiers de promotion interne, avancements, etc.).

Proposition d'actions :

Un règlement de formation devra être rédigé, qui traduira la politique de formation.

9. Action sociale

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	2022	2023	2024
Santé : montant annuel moyen/bénéficiaire	138 €	222 €	270 €
Nombre de bénéficiaires santé	Pas de chiffre	27	32
Prévoyance : montant annuel moyen/ bénéficiaire	197 €	219 €	224 €
Nombre de bénéficiaires prévoyance	Pas de chiffre	24	21

Commentaires :

- Augmentation des bénéficiaires de la participation employeur à la complémentaire santé, à poursuivre pour favoriser la protection sociale et veiller à la santé des agents. Les bénéficiaires sont les agents qui disposent d'un contrat labellisé. Cela ne signifie pas que le reste des agents n'a pas de complémentaire santé, mais que leur contrat n'est sans doute pas labellisé.
- Baisse des bénéficiaires de la participation employeur à la garantie maintien de salaire. Comme pour la complémentaire santé, certains agents peuvent bénéficier d'une garantie sans que leur contrat ne soit labellisé, d'autant plus depuis les pertes de labellisation de certains contrats opérées fin 2024 par les organismes de mutuelle, suite aux changements des critères de celle-ci. De fait, les agents ont soit repris des contrats labellisés plus chers, soit ont repris des contrats non labellisés moins onéreux.
- A noter : l'obligation au 1/01/2029 d'adhérer à un contrat groupe prévoyance maintien de salaire.

Proposition d'actions :

Communiquer chaque fin d'année sur la nécessité pour les agents de fournir leurs attestations (déjà fait)

10. Relations sociales

RELATIONS SOCIALES			
	2022	2023	2024
CST	6	5	10

Commentaires :

Volonté de régularisation suite au rapport de la Cour des Comptes en 2024.

Point de vigilance :

Accorder suffisamment d'instances pour respecter le dialogue social, bien anticiper les sujets qui doivent être présentés en CST

11. Rémunérations brutes

10 plus grosses rémunérations	6 femmes	4 hommes
Moyenne femmes 6 plus importantes /10	4 352,76 €	
Moyenne hommes 4 plus importantes /10	4 130,35 €	
10 plus grosses rémunérations hommes/soluris	3531,636	
10 plus grosses rémunérations femmes/ soluris	3965,666	
10 plus faibles rémunérations	5 femmes	5 hommes
Moyenne 5 hommes plus faibles /10	1 953,07 €	
Moyenne 5 femmes plus faibles /10	1 949,88 €	
Moyenne 10 plus faibles femmes /soluris	2 140,62 €	
Moyenne 10 plus faibles hommes / soluris	2 049,09 €	
Moyenne Femmes / Soluris	3 002,54 €	
Moyenne Hommes / Soluris	2 694,76 €	

- Renouvellement des instances de gouvernance (suite aux élections municipales)

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, rappelle que les nouveaux conseils municipaux devront nommer leurs délégués SOLURIS, 1 titulaire et 2 suppléants. Il explique qu'à l'issue de ces élections municipales, SOLURIS devra organiser des élections pour désigner les membres du bureau syndical. Il invite les personnes intéressées pour présenter une liste à prendre contact avec SOLURIS. Il précise que le comité syndical se réunira le 11 juin pour élire le prochain bureau. Il annonce qu'il ne se représentera pas à sa succession. Il tient à souligner le plaisir qu'il a eu à collaborer avec les élus, les agents de SOLURIS et les délégués. Il révèle que les six dernières années ont été extrêmement bénéfiques et qu'il s'est véritablement réalisé en tant que Vice-Président, puis Président de SOLURIS. Il exprime sa gratitude envers ses collègues maires et délégués pour les marques d'amitié et de reconnaissance qu'ils lui ont témoigné.

Informations diverses

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, remercie les adhérents et indique que le prochain Comité Syndical se tiendra le 11 juin 2026 à l'Atlantic Ciné de Saint-Georges-des-Coteaux.

La séance est clôturée par le Président à 16h17.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre MORDANT

Jean-
Pierre
MORD
ANT

Signature
numérique de
Jean-Pierre
MORDANT
Date :
2026.05.28
17:55:15
+02'00'

Le Président

Hubert COUPEZ



LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2026

Délibération n°202601 : Attribution d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Géoplateforme 17

Délibération n°202602 : Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 - Budget Principal (M57)

Délibération n°202603 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal (M57)

Délibération n°202604 : Election du Président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique de l'année 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Délibération n°202605 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Délibération n°202606 : Affectation des résultats 2025 - Budget Principal (M57)

Délibération n°202607 : Affectation des résultats 2025 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Délibération n°202608 : Budget Primitif 2026 - Budget Principal (M57)

Délibération n°202609 : Budget Primitif 2026 - Budget annexe Géoplateforme (M57)

Délibération n°202610 : Tarification des prestations 2026

Délibération n°202611 : Autorisation de signer les contrats de services Géo 17

Délibération n°202612 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération n°202613 : Actualisation du Tableau des effectifs

Délibération n°202614 : Composition de SOLURIS

Délibération n°202615 : Mise à jour du règlement de la flotte automobile

Délibération n°202616 : Révision de la charte du télétravail